

**MISE À JOUR DES PIÈCES  
SUITE À L'INTÉGRATION DE LA  
PRÉVISION DES VENTES D'AOÛT 2003**



De façon à uniformiser l'ensemble de sa preuve sur la base de la dernière prévision des ventes, le Distributeur soumet une table de référence permettant de cibler les pièces qui ont été révisées dans le cadre de cette uniformisation.

MISE À JOUR DE LA PRÉVISION DES VENTES D'AOÛT 2003				
PIÈCES			PAGES	ÉLÉMENTS MODIFIÉS
HQD-1	1	Contexte, objectifs et orientations du Distributeur	Page 12 Page 15 Page 16	Hausse tarifaires demandées Tableau 1 - Revenus requis 2004 Tableau 2 - Ventes 2004
HQD-1	3	Mise à jour des pièces suite à l'intégration de la prévision des ventes d'août 2003		Principales mises à jour.
HQD-3	2	Compte de frais reportés afférent au maintien du tarif BT	Page 11 Page 12	Section 4.2 Tableau 2 - Au complet
HQD-4	1	Revenus requis du service de distribution	Page 3	Achats d'électricité et revenus requis 2004
HQD-4	2	Comparaison des revenus requis avec les revenus des ventes découlant des tarifs en vigueur	Page 3	Établissement du déficit 2004
HQD-4	3	Revenus requis et base de tarification		Fichiers EXCEL
HQD-5	2	Achats	Page 3 Page 4 Page 5	Tableau - Sommaire 2004 Lignes 15 à 24 Tableau - Achats d'électricité 2004
HQD-6	11	Impact tarifaire sur cinq ans de l'ensemble des additions prévues	Page 7 Page 8 Page 15	Lignes 4 et 5 Tableau 1 - Ventes, coût unitaire et impact annuel 2004 Ventes totales et prix unitaires 2004
HQD-8	4	Répartition du coût de service de l'année témoin projetée 2004	En entier	Révision de l'allocation du revenu requis 2004
HQD-9	1	Interfinancement et stratégie tarifaire	En entier	Intégration - Nouvelle prévision des ventes et revenus requis
HQD-11	1.4	Réponses aux questions de la Régie (demande no.2)	Questions 2.1 et 2.2 Question 3	Intégration - Nouvelle prévision des ventes 2004 Intégration - Nouvelle prévision des ventes et revenus requis
HQD-11	12.2	Complément de réponse à la question 2.2a de la Coalition		Informations sur la nouvelle prévision 2004 datée d'août 2003.

La pièce HQD-6, Document 10 a également été révisée pour reclasser au sommaire des investissements 2004 certains projets de plus de 10 M\$ déjà autorisés.